



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'économie et de l'emploi DEE
Volkswirtschaftsdirektion VWD

Bd de Pérolles 25, 1701 Fribourg

T +41 26 305 24 02, F +41 26 305 24 09

www.fr.ch/dee

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 15 juin 2020

Communiqué de presse

Nouvelle stratégie de promotion économique pour le canton de Fribourg.

Le canton de Fribourg se dote d'une nouvelle stratégie de promotion économique, afin de soutenir le tissu économique existant, de stimuler la création de places de travail et d'augmenter la valeur ajoutée par emploi. Dans le respect du développement durable préconisé par le programme gouvernemental, elle s'appuie sur les atouts économiques du canton de Fribourg et sur les investissements réalisés ces dernières années. Le Conseil d'Etat a choisi comme axes principaux une focalisation sur la bioéconomie, l'industrie 4.0 et le renforcement de l'économie diversifiée. La nouvelle stratégie de promotion économique du canton de Fribourg est le fruit d'un travail interdisciplinaire auquel des partenaires économiques et académiques ont collaboré. Elle sera valable au moins jusqu'à la fin de la législature 2022-2026.

Le contexte économique fribourgeois

Au cours des vingt dernières années, le produit intérieur brut (PIB) du canton de Fribourg n'a cessé de croître. Cependant, comme la population a augmenté dans des proportions similaires, le PIB par habitant est resté inchangé. En termes de compétitivité (PIB par équivalent plein temps), le canton se situe encore légèrement en dessous de la moyenne nationale, même si cet indicateur spécifique a progressé régulièrement au cours des dernières années.

Le PIB de 19 milliards de francs est généré à 69% dans le secteur tertiaire, 30% dans le secteur secondaire et 1% dans le secteur primaire. Par rapport aux autres cantons de Suisse occidentale, le secteur industriel se situe au-dessus de la moyenne dans le canton de Fribourg, tandis que le secteur tertiaire est comparativement plus faible.

Soutenir et développer la diversité de l'économie

La nouvelle stratégie de promotion économique s'articule sur deux grands axes.

D'une part, elle s'appuie sur la diversité de notre tissu économique qui est l'une des forces de notre canton. Le Conseil d'Etat veut ainsi encourager les entreprises existantes à développer leurs activités, à améliorer leur compétitivité, à engager de la main d'œuvre locale et à innover dans une perspective de développement durable.

La révision de la Loi sur la Promotion économique, entrée en vigueur au début 2019, constitue une base légale adéquate pour ce faire.

D'autre part, la nouvelle stratégie de promotion économique du canton de Fribourg prévoit une spécialisation dans la bioéconomie et l'industrie 4.0. L'objectif est de développer un avantage concurrentiel pour notre canton, là aussi en s'appuyant sur ses atouts.

Bioéconomie

Dans le canton de Fribourg, les secteurs concernés par la bioéconomie couvrent près de 36% des emplois et 30% de la valeur ajoutée.

La bioéconomie offre de nombreuses possibilités d'affaires intersectorielles et d'innovation pour les activités industrielles à forte valeur ajoutée dans le canton. Elle comprend toutes les activités de production et de transformation de bioressources du secteur primaire pour la production de denrées alimentaires. Elle englobe aussi la production de molécules, de matériaux innovants pour le secteur de la construction, d'énergies et de services.

Le canton de Fribourg dispose d'instruments puissants pour développer ce secteur. Par exemple le Campus Grangeneuve, le Campus AgriCo, l'Institut Adolphe Merkle, l'Agroscope, le smart living lab ou le Biofactory Competence Center.

Industrie 4.0

La deuxième focalisation porte sur l'industrie 4.0, qui repose sur la numérisation des processus, des échanges et des produits. Elle est portée par des technologies de pointe telles que l'intelligence artificielle ou la robotique. Cette économie numérique représente 12% du PIB et 8% des emplois de notre canton. Là encore, le canton de Fribourg dispose d'atouts forts pour développer ce secteur comme les centres de compétences ROSAS et iPrint, ou les sites d'innovation du MIC et du Vivier.

Non seulement elle aidera les entreprises manufacturières à adapter leur appareil de production à la révolution numérique, mais elle permettra également au canton de Fribourg de se positionner comme un acteur majeur dans ce domaine. Les entreprises qui investissent dans l'industrie 4.0 auront un avantage concurrentiel en termes de coûts de production et leur développement contribuera à une plus grande valeur ajoutée dans le canton.

La spécialisation dans ces deux secteurs offre donc des perspectives de développement considérables et permet de se focaliser sur des interfaces à haute valeur ajoutée.

Le canton de Fribourg a toujours veillé à adopter une position qui allie ambition et tradition. La nouvelle stratégie tient compte du développement historique des industries et les encourage à s'orienter davantage vers les domaines de l'industrie 4.0 et de la bioéconomie.

Le Conseil d'Etat conclut que cette spécialisation est une continuité adéquate des efforts de promotion passés et offre des opportunités économiques qui correspondent aux atouts du canton. Il entend mettre en œuvre la stratégie étape par étape, en considérant les fonds utilisés pour les activités de promotion économique comme un investissement dans l'avenir.

Contacts

—
Olivier Curty, Conseiller d'Etat, Directeur de l'économie et de l'emploi, T +41 26 305 24 02
Jerry Krattiger, Directeur, Promotion économique du canton Fribourg, T +41 26 304 14 00

Annexe

—
Rapport 2017-DEE-78 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur postulat 2016-GC-12 Fellmann Sabrina / Dietrich Laurent